

Ville de Landivisiau - Séance du 14 décembre 2018 - n° 2018/506

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU DELEGATAIRE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au maire, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est un service public local chargé de :

- conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif,
- contrôler les installations d'assainissement non collectif existantes ou neuves. Les installations existantes sont ainsi contrôlées tous les 4 ans dans le cadre du contrôle dit de bon fonctionnement.

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du délégué,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 4 décembre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 5 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE le rapport annuel 2017 du délégué.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 décembre 2018.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... **21 DEC. 2018**
Et de la publication, le... **21 DEC. 2018**
Fait à Landivisiau, le... **21 DEC. 2018**
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

